



La Ruche

association intercommunale des colonies de vacances
plus de 80 ans d'expérience auprès de vos enfants
Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy et Versoix

INFORMATIONS CAMPS ÉTÉ 2026

Vous trouverez, ci-dessous, les différentes informations pratiques concernant les séjours de notre colonie de vacances. N'hésitez pas à prendre contact avec le comité en cas de questions, nous sommes là pour vous !

Documents

Lors de votre inscription au sein de notre colonie, il vous est envoyé par mail un dossier complet à remplir avec les données de votre enfant. Ce dossier est à nous transmettre, avec toutes les annexes, au plus tard en date du **8 mai 2026** par mail (inscriptions@colonie-la-ruche.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

*Association des colonies de Vacances La Ruche
Case postale 245 – 1217 Meyrin 1*

Ce dossier est indispensable, il sera transmis au responsable de camp qui aura accès aux informations essentielles sur votre enfant. Vous le connaissez par cœur, mais pas nous ! Pour des raisons de sécurité (affective et physique), nous ne pourrions pas laisser partir votre enfant sans la réception de celui-ci.

Paiement du séjour

Un acompte de 200 CHF par enfant est à versé au moment de l'inscription (au plus tard sous 48H). Sans paiement de votre part, la colonie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans relance préalable. Le solde du séjour devra être payé au plus tard le **15 mai 2026**.

Le paiement se fait au moyen du QR transmis avec la facture en mentionnant le nom et le séjour de votre enfant. Un arrangement de paiement peut être fait auprès de la trésorière dès l'inscription, veuillez nous contacter à ce sujet : inscriptions@colonie-la-ruche.com

Depuis plus de 80 ans au service de vos enfants !

Réunion de parents

La réunion de parents pour les 2 séjours se déroulera le :

Jeudi 28 mai 2026 à 19H00
Aula de l'école du Pommier
Sous l'école (escalier extérieur en face de la salle de gym)
Rue Sonnex 2-4 - 1218 Le Grand-Sacconnex

Les camps ainsi que les équipes qui encadreront vos enfants y seront présentés lors de cette soirée. Les enfants sont les bienvenus également. Nous partagerons avec vous un verre de l'amitié en fin de réunion. Toutes les informations essentielles seront données **uniquement** lors de cette réunion, votre présence est donc vivement souhaitée.

Conditions d'annulation

Tout désistement doit se faire par écrit (mail ou courrier). L'acompte de 200.- sera retenu à titre de frais administratifs pour toute annulation après le 15 mai 2026.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du camp (date du timbre postal faisant foi, date de l'email le cas échéant), la totalité du prix reste due.

En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical, les conditions suivantes sont applicables :

- Au plus tard jusqu'à 10 jours ouvrables avant le départ du camp, remboursement de la totalité du prix.
- En cas d'accident ou de maladie 10 jours ou moins avant le départ, le jour du départ ou pendant le camp, l'acompte de 200.- est conservé pour frais administratifs.

Besoin d'aide ? ou besoin d'informations ?

Notre site internet (www.colonie-la-ruche.com) contient toutes les informations nécessaires ainsi que les différents documents transmis lors de l'inscription. Vous pouvez sans autre nous contacter par mail : inscriptions@colonie-la-ruche.com.

Depuis plus de 80 ans au service de vos enfants !